

Sparprogramm et centralisme

Il y a la gauche, la droite, les associations économiques, le Conseil fédéral, le Parlement, les Cantons, l'administration, les régies fédérales, les partis, et, au bout du compte, le peuple qui n'est pas la résultante de cette énumération.

Dans la bataille des finances fédérales, la droite a l'avantage de l'initiative. Le « oui » aux impôts nouveaux est difficile à faire accepter au peuple et aux Cantons. La droite a vu là une situation à exploiter à son profit : elle exige donc des économies selon « sa » volonté.

Pour avoir dénoncé, non pas cette pression exercée sur le pouvoir, mais son excès, son outrecuidance, il a été reproché à DP de se faire le défenseur des déficits publics. Non, le problème n'est pas budgétaire, mais politique ! Car la droite ne veut pas l'équilibre du budget, mais l'amaigrissement de l'Etat et de sa politique sociale. Qu'elle ne camoufle pas, hypocritement, sous des dehors gestionnaires, ses choix doctrinaux !

Désormais, les principales données — réserve faite des décisions du Parlement — sont connues. Le Conseil fédéral a rendu public son programme d'économies. A-t-il choisi ?

Les économies proposées sont avant tout un correctif de la planification, dont les chiffres sont réduits par rapport à une croissance primitivement supputée plus forte.

Certes, les coupes seraient, sur de nombreux points, douloureuses. Mais il n'y a pas de réorientation profonde. Ni de démantèlement, comme le souhaitait une certaine droite. On pourra donc observer, l'équilibre budgétaire étant promis pour 1980, si cette droite-là se contentera de ce seul souci gestionnaire. A notre avis, elle ne pourra considérer le nouveau « Sparprogramm » que comme une insuffisante réponse à ses exigences. Elle engrangera ce peu, malgré tout bon à prendre, et décidera de combattre le paquet financier

en juin pour obtenir, au deuxième tour, des économies qui auront alors une signification politique.

Dans le saupoudrage d'économies du « Sparprogramm » qui porte la marque de l'administration autant que du Conseil fédéral, difficile de dégager les grandes lignes d'une pensée politique !

Sur les trois grands chapitres coûteux du budget fédéral, politique sociale, agriculture, transports, on peut remarquer ceci.

Politique sociale. Maintien de l'AVS et de l'AI. En revanche plafonnement des contributions aux caisses-maladie au niveau de 1976. Comme les coûts médicaux, hospitaliers, croîtront inévitablement dans les trois ans qui viennent, la situation deviendra vite intenable. Seules des déclarations claires du Conseil fédéral, disant comment et dans quel délai il révisera l'assurance-maladie, rendront supportable ce régime transitoire.

Agriculture. Rien de nouveau par rapport aux autres exposés sur la politique agricole.

Transports. Là, on innove dans le mauvais sens. Les déficits des PTT pour les cars postaux, les investissements liés à l'exploitation des lignes régionales des CFF pourront être mis à la charge des Cantons (et des Communes).

Les régies fédérales jouent désormais la carte du centralisme. Alors que, nationalisées, elles assureraient une péréquation entre les régions riches et pauvres, elles ne veulent désormais conserver que les secteurs rentables, ou du moins se décharger partiellement des zones déficitaires.

Or les zones déficitaires sont celles des régions peu peuplées, économiquement pauvres. On s'apprête donc à faire payer les plus faibles. Et les économies ne feront qu'accélérer le centralisme économique, au même titre que la récession l'accélère dans le secteur privé.

Sur ce point le « Sparprogramm » est inacceptable. Au Parlement de corriger cette inéquité.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 395 17 février 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Victor Ruffly

395

Radio-TV: la SDES conteste

La Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) n'a pas apprécié un des textes de DP la concernant, mettant en cause quelques lignes de son bulletin consacré à Lova Golovtchiner. Même si nos colonnes ne sont pas « a priori » destinées à permettre au patronat et à la haute finance de s'exprimer, voici la réponse de la SDES. Il y va des intérêts des auditeurs et des téléspectateurs. (Réd.)

Nous avons pris connaissance de l'article que vous avez intitulé dans votre numéro 393 « La SSR sous pression ». Nous ne reviendrons pas sur les commentaires que nous a inspirés la « tartine » du 7 janvier et que nous avons publiés au nom d'une liberté d'expression que — nous en sommes bien sûrs — vous ne nous contesterez pas.

En revanche, nous ne pouvons en aucun cas accepter la présentation que vous faites de notre bulletin « Reflets de la Radio-TV romande ». Nous contestons en particulier le caractère « polémique » que vous attribuez à nos analyses d'émission. Nous nous efforçons au contraire de refléter de façon aussi succincte que neutre un certain nombre d'émissions consacrées à des sujets politiques, économiques et sociaux. Ces analyses ont fait l'objet d'appréciations positives de nombreuses personnes qui ont pris part à ces émissions ou qui les ont présentées ou produites. Ces appréciations ont fréquemment — et à l'opposé de votre article — souligné l'objectivité de nos analyses. Nous avons reçu des témoignages d'origines les plus diverses dans ce sens.

Quant à nos commentaires, ils sont toujours distincts de l'analyse proprement dite et ils portent le plus souvent sur le fond des sujets abordés dans les émissions ainsi que, parfois, sur la forme de la présentation télévisée ou radiophonique.

De façon plus générale, le but de cette publication

n'a rien à voir avec une tentative « d'orienter les moyens de communication de masse ». D'ailleurs, contrairement à ce que vous laissez entendre, la SDES ne saurait être assimilée ni par ses objectifs, ni par ses méthodes de travail à d'autres organisations, notamment alémaniques, qui poursuivent leur activité de critiques des médias de façon totalement indépendante.

En fait, les « Reflets de la Radio-TV romande » ont essentiellement quatre fonctions :

1. Tenir chaque semaine nos correspondants, qui ne peuvent suivre en permanence la radio et la télévision, au courant des informations originales qui y sont diffusées sur des sujets politiques, sociaux et économiques nationaux.

2. Mettre à disposition de la presse un matériel d'analyse qui peut compléter ses éventuelles rubriques Radio-TV.

3. Attirer l'attention des milieux économiques sur l'importance du rôle joué par la radio et la télévision sur la formation de l'opinion publique.

4. Fournir aux journalistes et réalisateurs de la radio et de la télévision un reflet permanent de la façon dont leurs émissions ont été comprises par un auditeur spécialisé dans les questions économiques, sociales et politiques nationales, tel que la SDES. Ce « feed-back » est d'ailleurs apprécié par les responsables desdites émissions.

Nous regrettons vivement que vous ayez présenté notre publication d'une façon délibérément déformée, qui contraste fâcheusement avec la réputation de rigueur intellectuelle que vous cherchez à donner à « Domaine Public ». Nous déplorons tout particulièrement que vous ne sembliez pas faire la distinction entre une « pression patronale », l'analyse d'un fait (l'émission) et la libre expression d'une opinion.

Gilbert Couteau

[Répétons-nous ! Il n'est pas question de contester à la SDES un droit à parfaire l'information de ses correspondants (et s'ils sont satisfaits, voilà qui est impressionnant !); il n'est pas question de contester à la SDES un droit à la critique (et qui pourrait du reste empêcher le Vorort de donner

son avis ?); il n'est pas question de contester à la SDES un droit à dépanner éventuellement des journalistes en mal d'idées; il n'est pas question de contester à la SDES un droit à mettre en garde qui veut bien l'entendre contre Lova Golovtchiner. La SDES s'exprime donc, et sans prendre de gants, comme nous l'avons montré dans un cas précis. Mais ici son avis n'a rien à voir avec une critique d'un journaliste s'exprimant, par exemple, dans un quotidien. Là est l'ambiguïté cultivée habilement par l'auteur de cette lettre. Et nul ne peut s'y tromper, les auteurs du bulletin traduisent l'opinion du patronat qui trouve par ce biais une nouvelle façon de faire entendre sa voix (ayant depuis longtemps investi les comités de la SSR). Au-delà des principes, voilà le poids réel des « Reflets de la Radio-TV romande ». Pourquoi ne pas le dire ?]

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Chassez la morosité...

Petite histoire qu'on raconte, paraît-il, à Moscou : Le président Ford est venu rendre visite au camarade Brejnev. Le président Ford, comme on sait, est très amateur de voitures de course, qu'il pilote lui-même. Une course est donc organisée entre les deux hommes, que l'Américain gagne au terme d'un duel hallucinant. Le lendemain, la « Pravda » annonce : « Dans une forme exceptionnelle, le camarade Brejnev a conquis hier de haute lutte la seconde place. Quant au président américain, il a terminé avant-dernier ! »

Revenons à des choses plus sérieuses :

Je crains que les affaires du colonel Jeanmaire et du major Cincera ne soient de nature à donner de nos militaires une idée un peu sombre. C'est pourquoi, et afin d'en proposer une image plus riante, je me permets de recopier ici cette lettre-circulaire adressée par le commandant du bataillon « aux of., sof. et sdt. » du dit :

« Chers camarades

En 1977, le bat. (...) aura son vin à lui !

De nombreux camarades m'ont fait part de leur désir de voir le bat. (...) — à l'instar d'autres corps de troupes — avoir son propre vin vendu sous son étiquette. Nous allons faire un essai en 1977 avec un vin de la récolte 1976 qui s'annonce excellente.

Nous avons choisi un blanc de La Côte, produit par un vigneron qui avait très bien reçu le bat. lors des célèbres manœuvres de La Côte. Nous avons donné la préférence à un vin de qualité à un prix abordable, de manière à ce que (sic) chacun puisse s'en offrir. Le prix est celui demandé par le vigneron, sans majoration pour un fonds quelconque.

Les conditions sont les suivantes :

Fr. 4.20 la bouteille prise à la cave, verre dû ou rendu. Fr. 4.40 la bouteille expédiée à votre adresse par cartons de 12 ou 20 bouteilles, verre perdu. Carton (Fr. 3.—) et port petite vitesse en plus.

(...)

Pour vous allécher, je joins une étiquette à cette lettre. »

Le tout expédié au bénéfice de la franchise postale. Je dois à la vérité de dire que l'enveloppe contenait aussi une circulaire concernant le service.

... Ceci encore, que je lis dans « La Suisse » du 23 janvier, de nature à rassurer ceux qu'inquiéteraient le vent de défaitisme et d'antimilitarisme qui souffle sur l'Europe occidentale :

« Un ancien commandant de la Wehrmacht, nostalgique de l'armée, vient d'être hospitalisé à Cologne après avoir porté à même la peau pendant huit ans les décorations qu'il avait obtenues durant sa carrière militaire.

L'ancien officier souffre d'infections multiples qui se sont déclarées sous un bourrelet de peau provoqué par les aiguilles et le poids des médailles qu'il portait nuit et jour.

(...) L'ancien officier poussait son culte de l'armée si loin qu'il portait ses médailles (dont la croix de fer) jusque dans le lit conjugal. Il lui arrivait aussi de hisser des drapeaux dans sa chambre. »

DANS LES KIOSQUES

La presse des gadgets

La presse commerciale ne manque pas d'idées pour transformer ses lecteurs en supports publicitaires ou pour les entraîner à la découverte du monde. Quelques exemples : « Basler Zeitung » vend un parapluie et un sac de voyages décorés par son dessinateur attitré. Le même journal tirera au sort des nettoyages de printemps de l'appartement de ceux qui demanderont un abonnement à l'essai ou souscriront un nouvel abonnement. Le même journal, et d'autres, (« Vaterland », St. Galler Tagblatt » et nous en passons) offrent à leurs lecteurs des voyages en Suisse et à l'étranger. Les « Berner Nachrichten » consultent leurs lecteurs sur l'opportunité de prévoir des rencontres selon la formule alémanique du « Stamm ». D'autres créent des rubriques de prestige, mais ça ne leur réussit pas toujours; la « Gazzette Ticinese » rénoverie distribue certains numéros à plus de 100 000 exemplaires; elle avait prévu de commencer le 11 février la publication d'une histoire du canton du Tessin, illustrée en couleurs. Pour des « raisons techniques », annonce-t-elle, cela n'a pas été possible. La droite libérale-radical ne doit pas être contente. On annonce que l'affaire n'est que remise à des temps meilleurs.

Des surprises possibles

— Grandes manœuvres à la fin de la semaine passée dans la presse qui participe à l'information des Bâlois : « Basler Volksblatt », « Aargauer Zeitung » et « AZ » de Bâle annonçaient que la propriété du plus grand, le nouveau « Basler Zeitung », allait passer en d'autres mains, soit en celles du magnat de la presse zurichoise, Jean Frey, soit en celles, argoviennes, de Ringier. Les propriétaires du « BaZ » ont démenti, ce qui ne semble pas avoir convaincu ceux qui ont lancé l'information ou l'ont reprise.

La prochaine fusion

— Déjà annoncée dans nos colonnes, la fusion du « Bodensee Zeitung » (Romanshorn) et du « Oberthurgauer » (Arbon) approche. Le nouveau quotidien sera appelé « Schweizerische Bodensee Zeitung » (Journal suisse du Bodan) et portera en sous-titre « Der Oberthurgauer ». Cela réussira-t-il à retarder l'expansion du géant régional, le « St. Galler Tagblatt » dont la matière alimente aussi les titres suivants: « Ostschweizer Tagblatt », « Appenzeller Tagblatt », « Oberländer Tagblatt », « Amriswiler Anzeiger » et « Bodensee Tagblatt » ? Un exemple de la diversité de la presse suisse dans toute sa subtilité...

Des femmes capitalistes

— Une information locale des « Berner Nachrichten » (9.2.) nous apprend que le 40 % du capital de la Banque de Langenthal, une importante banque régionale, est en mains féminines. Le journal rappelle qu'il s'agit peut-être d'une vieille tradition de l'Emmental, puisque Jeremias Gotthelf a parlé à plusieurs reprises dans son œuvre de femmes sachant bien gérer leur fortune.

Les sacs de jute

— Plusieurs organisations d'aide et d'entraide s'efforcent de vendre en Suisse 70 000 sacs de jute. Des grands journaux ont publié des articles très documentés sur cette campagne. Notons tout particulièrement un article de deux pages dans le « Tages Anzeiger » (12.2). Les auteurs, Régula Renschler et Rudolf H. Strahm, comparent notamment avec précision l'énergie nécessaire pour fabriquer un sac en plastique et un sac en jute : la dépense d'énergie pour un sac en plastique est quatre fois plus importante que pour un sac en jute ... qui dure, au surplus cinq fois plus longtemps ! D'où une économie d'énergie manifeste... Tout cela évidemment, sans compter le profit pour le Bangladesh.

Les Suisses, citoyens à part entière et citoyens désarmés

La croissance des villes, un coup au fédéralisme

Le paysage helvétique n'est plus ce qu'il était ! Sans que le phénomène soit vraiment perceptible dans toute son ampleur au ras du sol, il faut admettre que le visage de la Suisse se modifie, depuis près d'un siècle, à une vitesse vertigineuse. Et c'est la concentration urbaine qui est la marque la plus flagrante de cette transformation.

Quelques chiffres. En fait, l'expansion urbaine, amorcée au milieu du siècle dernier, a vu son rythme s'accroître ces deux dernières décennies. Conformément à la tendance générale des pays industrialisés, le poids démographique des petites agglomérations (ou communes) de plus de 100 000 habitants : de 6 % vivant dans cette catégorie en 1850, on est passé à 35 %; durant la seule décennie 1960-1970, alors que la population dans son ensemble augmentait de 15 %, la croissance des agglomérations de plus de 100 000 habitants était de 21 % et leur effectif passait de six à sept... Et se rapprochent de ce peloton de tête, tant Bienne (1960 : 75 996; 1970 : 90 385), que Saint-Gall (1960 : 81 521; 1970 : 90 327) !

On comprend facilement qu'une telle évolution porte en elle-même les germes d'une transformation radicale des conditions de vie de toute une population, modifie considérablement le fonctionnement des institutions, de la démocratie.

On peut se demander si une alternative à ce processus existe et quelles pourraient être les forces capables de déployer leurs effets à l'échelle adéquate, à quel niveau devraient agir les autorités politiques.

Confédération : peu de pouvoirs directs

En principe, la Confédération n'exerce que les pouvoirs qui lui ont été concédés par les Cantons. Et en fait d'aménagement, plus qu'ailleurs, ce principe s'est vérifié au long des ans (tendance

encore accentuée par le rejet de la loi sur l'aménagement du territoire). D'où des pouvoirs directs aujourd'hui à peu près nuls, en dépit de l'existence d'un article constitutionnel voté en 1969 et confiant à la Confédération la tâche, entre autres, d'édicter certains principes garantissant une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire.

Une autre loi cependant, concernant l'encouragement à la construction de logements (19 mars 1965), avait suscité l'élaboration d'une conception suisse de l'habitat, à travers laquelle on envisageait aussi bien la recherche d'une armature urbaine idéale que l'analyse des conditions optimum des zones à bâtir. Ce furent les neuf variantes de l'institut ORL et finalement la proposition CK 73, à laquelle une bonne partie des cantons répondirent de manière évasive, tandis qu'une confor-

table minorité d'entre eux trouvait plus prudent de ne rien répondre du tout. Une preuve supplémentaire qu'il est quasiment impossible que dans les conditions actuelles la Confédération intervienne directement dans l'évolution des centres urbains, serait-ce même au niveau du lancement de la réflexion.

Finalement, l'intervention de la Confédération, mis à part sa modeste contribution au développement des centres urbains dans les régions de montagne (à travers la loi sur l'aide aux investissements dans les dites régions), se limite à des interventions ponctuelles, par la localisation de ses équipements, comme d'ailleurs elle l'a toujours fait, et ceci au gré de pressions plus ou moins perceptibles. En choisissant aujourd'hui Morat comme centre de formation des CFF et Lucerne comme lieu d'accueil du centre de télécommunications, la Confédération poursuit simplement, en la prolongeant, une politique qui a fait de Zurich

La population résidente dans les grandes villes suisses (plus de 100 000 habitants)

	1800	1850	1900	1950	1960	acc. % 50-60	1970	acc. % 60-70
Bâle	20 000	27 313	112 227	257 935	325 394	24	381 453	19
Berne	16 000	27 558	67 550	194 784	247 823	18,2	288 100	25
Genève	20 000	31 238	97 359	195 443	250 697	28,3	321 083	23
Lausanne	10 000	17 108	56 365	136 933	181 484	29,2	231 300	31
Zurich	12 000	17 040	168 021	495 333	629 989	23,3	719 324	18
Lucerne				60 526	127 430		155 742	22
Winterthour				66 925	94 380		110 041	
					1 762 817		2 207 043	

De la campagne à la ville...

	1960 Communes	Aggl.	1970 Communes	Aggl.	1975 Communes	Aggl.
Bâle	206 746	325 394	212 857	381 453	192 800	379 500
Berne	163 172	247 823	162 405	284 737	149 800	288 100
Genève	176 183	250 697	173 618	321 083	155 800	323 000
Lausanne	126 328	181 484	137 383	226 684	134 300	231 300
Zurich	440 170	629 989	422 640	719 324	389 600	720 800

le siège de la première école polytechnique fédérale, de Lausanne celui du Tribunal fédéral, de Lucerne encore celui du Tribunal des assurances; en soutenant financièrement les aéroports de Zurich et de Genève, elle a sans aucun doute assuré la fonction internationale de ces deux métropoles au détriment, par exemple, de Berne qui se contente des ambassades et de l'Union postale universelle.

Vastes compétences cantonales

Evoluant à l'intérieur du cadre fixé par la Constitution fédérale, les Cantons disposent de vastes compétences. En matière d'aménagement du territoire, ils peuvent légiférer, et la plupart d'entre eux l'ont fait. Dans ces conditions, on pourrait très bien concevoir qu'au moins les plus importants d'entre eux, saisissant le rôle de l'armature urbaine dans un programme de développement et d'amélioration de la qualité de la vie, étudient la répartition de la croissance urbaine et décident de l'orienter en fonction d'une image directrice et à travers un ensemble de décisions. En fait un seul canton, celui de Zurich, a choisi jusqu'à aujourd'hui cette voie et désigné nommément dans sa loi d'aménagement du territoire les centres dont il désire accroître l'importance pour assurer un niveau de services supérieur.

Plus frappant encore : il n'existe pas à notre connaissance d'article de loi autorisant d'une façon directe ou indirecte l'un ou l'autre des cantons suisses à prendre l'initiative de créer une ville nouvelle et à modifier ainsi le réseau urbain en place. Le pouvoir d'intervention des Cantons en matière d'affectation du sol à travers des plans d'extension est défini de manière très stricte, et réservé à des tâches de caractère exclusivement cantonal, au rang desquelles l'urbanisation ne figure pas. Cette dernière est du ressort communal d'une manière générale pour toute la Suisse, sauf peut-être pour le canton de Genève.

Les interventions implicites, en revanche, sont beaucoup plus nombreuses : voir par exemple la répartition des administrations, des établissements scolaires ou hospitaliers. Toutes ces mesures peuvent concourir à favoriser la vitalité de la fonction tertiaire; et cela jusque dans les couches inférieures de la hiérarchie urbaine (2000 habitants).

Reste à examiner le niveau communal de décision, niveau où l'éventail des compétences reste fort large (voir DP 328, Spécial pouvoir communal).

Deux séries de chiffres permettront de saisir à la fois l'importance des pouvoirs locaux en matière d'aménagement du territoire et le rôle de ce dernier dans l'ensemble des préoccupations communales.

En 1963, sur l'ensemble des dépenses faites par les collectivités publiques en matière d'aménagement du territoire, la part de la Confédération était nulle, celle des cantons 31,4 % et celle des

● SUITE AU VERSO

Un plan devant le peuple

On verra mieux comment s'exprime la démocratie en suivant une procédure d'adoption d'un plan au niveau local.

Retenons l'exemple vaudois pour plus de commodité (la législation peut varier d'un canton à l'autre)!

Le plan d'affectation au sol, entrepris à la demande de la Municipalité, et accepté par elle, est soumis à l'enquête publique. Chacun peut donc le consulter et faire opposition.

La Municipalité lève les oppositions et le présente à l'autorité délibérante (législatif) communale qui l'approuve.

Le plan est ensuite adopté par l'autorité exécutive cantonale (le Conseil d'Etat). A chaque niveau existe une autorité de recours.

Sans vouloir aborder ici le problème de la qualité pour recourir, nous pouvons dire que cette procédure paraît plutôt ouverte. Toutefois, il faut reconnaître que ces plans d'affectation sont rarement coiffés d'un plan directeur qui contiendrait un certain nombre de choix politiques, ou alors quand il existe il a un caractère confidentiel.

La pratique démocratique qui voudrait que ce plan directeur soit le résultat d'un dialogue

entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif locaux ne s'est pas encore généralisée. Les raisons peuvent certes être d'ordre pratique (délais plus longs pour aboutir, difficulté de garder une orientation en raison du renouvellement des autorités tous les quatre ans); elles ne suffisent pas, selon nous, à renoncer à cette procédure au moment même où le thème de la participation est si actuel.

Au droit de faire opposition sur le plan individuel, il faut encore associer le droit de référendum assez souvent utilisé par la population pour s'opposer à des décisions et spécialement à celles qui se rapportent à l'urbanisme. Le nombre minimum de signatures étant fixé relativement bas, il est rare que leur collecte aboutisse à un échec. Le droit de référendum joue un rôle spécialement démocratique dans le cadre des communes urbaines à pouvoir législatif représentatif, car dans la mesure où le simple citoyen se trouve être distant du lieu où se prennent des décisions sur sa ville ou son propre quartier pour lequel aucune institution n'a encore été envisagée, il constitue la seule voie lui permettant d'exprimer directement son opinion.

communes 68,6 %. En 1969, cette répartition se présentait de la manière suivante : Confédération 1,9 %, cantons 20 %, communes 78,1 % attestant d'une autre façon cette tendance à reporter sur les cellules de base la majeure partie des engagements financiers. Pour pouvoir assumer ses charges, la commune suisse dispose, volet indispensable de son autonomie, du droit de prélever des impôts directs qui représentent le 40 % des impôts directs totaux. Ses ressources à part les prélèvements directs (58 %) sont constituées par des subventions (16 %), des taxes et émoluments (15 %), des revenus immobiliers et/ou des services industriels (9 %), des parts aux recettes cantonales (2 %).

1973 :

Dépenses des collectivités publiques (1000 fr.)

Confédération	Fr. 11 625 000	30,7 %
Cantons	Fr. 15 188 000	40,2 %
Communes	Fr. 11 017 000	29,1 %

Les dépenses des communes se répartissent de la manière suivante : 26 % pour l'enseignement, 11 % pour la protection de l'environnement, 10 % pour les routes, 9 % pour l'administration générale, 9 % pour la prévoyance sociale, 8 % pour les intérêts passifs, 7 % pour la police (au sens large), 5 % pour la santé publique, 5 % pour la culture, les loisirs et les sports.

L'apanage des édiles

Il faut reconnaître cependant qu'il est très difficile, dans une ville, de développer une véritable politique urbaine de développement, au-delà d'un minimum de cohérence. Passons sur les efforts de relations publiques du traditionnel office de propagande touristique ! Finalement, la promotion reste l'apanage des édiles locaux qui disposent d'ailleurs de moyens d'incitation très restreints et se trouvent très dépendants du choix des entreprises secondaires et tertiaires. Vue sous cet angle, une politique urbaine active, influant directement

sur la dynamique de la ville reste inaccessible à la majorité des communes urbaines.

Et que dire des petites et moyennes villes ? Elles ne peuvent que très rarement entrer en concurrence avec les métropoles lorsque des entreprises étrangères, par exemple, ne renonçant pas à solliciter des régimes de faveur, cherchent un centre pour s'implanter. Si elles parviennent cependant une fois ou l'autre à emporter la décision, c'est presque toujours à leur détriment parce qu'ayant concédé des rabattements fiscaux qui finissent par les appauvrir. En définitive, le niveau local ne peut donc qu'exceptionnellement offrir une base favorable à une politique active cherchant la croissance urbaine.

Les limites de l'urbanisme public

En fait d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le champ d'action de la politique communale (ou intercommunale) porte avant tout sur l'affectation des sols, la concordance entre les plans sectoriels (routes, approvisionnement en eau, énergie, équipements et installations publiques) et le choix de normes plus ou moins différenciées concernant la construction. Concrètement, le réaménagement des centres-villes, l'aménagement des circulations, notamment des

circulations piétonnières, la création de zones vertes et la protection des sites constituent les éléments prédominants de l'urbanisme public en Suisse (et des normes on va peu à peu vers l'adoption de critères qualitatifs !).

Le piège des principes

Tout bien considéré, le bilan est clair, au moins sur le plan des principes. En reportant sur le niveau local le maximum de compétences, le système helvétique vise à maintenir l'individu dans ses responsabilités de défenseur de l'environnement immédiat. Et de fait, pouvant participer aux décisions touchant la collectivité dans laquelle il vit quotidiennement, le citoyen peut se sentir davantage solidaire. Il est indéniable que ce système revêt en cela un caractère moderne enviable : chacun peut avoir le sentiment de mieux contrôler la politique et de pouvoir bénéficier d'une plus grande transparence que dans un système centralisé.

Voilà pour les principes ! Il reste évident cependant que le pouvoir local, tout en offrant à la population la possibilité de s'engager directement, ne peut plus garantir à lui seul, même sur le territoire qu'il régit, la promotion de l'espace, et notamment de l'espace urbain, au rang de valeur

Population de la Suisse d'après la grandeur des Communes

Communes	1850	%	1950	%	1960	%	1970	%
Jusqu'à 499 hab.	478 415	21	402 712	9	374 177	7	345 651	5
500- 1 999	1 153 279	49	1 099 263	23	1 091 035	20	1 051 996	16
2 000- 4 999	475 746	20	942 366	20	1 022 572	19	1 191 565	19
5 000- 9 999	131 103	5	550 594	12	661 517	12	837 722	14
10 000-19 999			342 738	7	646 912	12	841 809	14
20 000-49 999	154 197	5	209 515	4	236 969	4	584 351	9
50 000-99 999			195 462	4	283 280	5	307 786	5
100 000 et plus			972 342	21	1 112 599	21	1 108 903	18
	2 392 740	100	4 714 992	100	5 429 061	100	6 269 873	100

sociale, jusqu'à en faire un instrument au service de l'amélioration du bien-être.

On constate une fois de plus ici l'ambiguïté de la démocratie locale telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. A ce niveau, l'exacerbation de la notions de responsabilité individuelle peut même concourir à l'extrême à renvoyer toute une réflexion politique de plus grande portée, d'enfermer la notion de solidarité dans un cadre très limité et d'atrophier ainsi la conscience du citoyen. Un exemple ? Nous savons par expérience que les communes, à l'intérieur d'une même agglomération, sont incapables au nom de la solidarité, d'instaurer une réelle péréquation. La participation financière à une réalisation collective se calcule encore en fonction du nombre d'habitants de chaque commune quelle que soit sa puissance financière.

L'importance des pouvoirs locaux, dans la mesure où elle n'assure même pas toujours une réelle participation, peut encore contribuer à rendre difficilement intelligible la réalité politique des mécanismes se déployant à une échelle supérieures, voire même d'apparaître comme un moyen de diversion en faisant croire que c'est à ce niveau-là que se trouve la solution des problèmes engendrés par une économie dont les tenants et aboutissants se trouvent probablement de part et d'autre des mers et des océans.

Un nouveau cadre pour les pouvoirs locaux

Ainsi, s'agissant du phénomène de concentration urbaine, du taux grandissant d'urbanisation de la population helvétique (un phénomène dont il faut relever l'importance primordiale tant sur le plan économique, que sur celui de la qualité de la vie ou de l'équilibre social) on a pu dire que « la révolution technique des cent cinquante ans écoulés a porté un coup fourré au fédéralisme helvétique, en suscitant en Suisse un quintette de métropoles tout à fait dans la norme européenne »¹.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'existence des pouvoirs locaux. Loin de là ! Il s'agit de leur restituer le cadre dont ils ont besoin pour s'exprimer valablement : on situe là notamment les enjeux sur le plan de l'information des citoyens (discussion des plans d'ensemble, à court, moyen et long terme, mise à jour des composantes économiques communales, régionales, cantonales, nationales, etc.).

POINTS DE REPÈRES

— *Statistiques des villes suisses 1976. Annuaire statistique de l'Union des villes suisses. 38e éd. 1976, Berne.*

— *Statistiques de la Suisse | 467e fascicule. Recensement fédéral de la population 1970. Population résidente des communes 1850-1970. Berne 1971.*

— *Atlas de la Suisse. Service topographique fédéral. 3.084. Wabern-Berne.*

— *J. Meylan. « Problèmes actuels de l'autonomie communale ». Fascicule 1, 1972. Verlag Helbling et Lichtenhahn, Basel.*

— *M. Bassand. « Urbanisation et pouvoir politique ». Georg, librairie de l'Université, Genève 1974.*

— *Aménagement national suisse. Conception directrice de l'aménagement du territoire. CK 1973. M. Rohrach. Délégué à l'aménagement du territoire, Nov. 1973.*

Et cet affinement des processus démocratiques est d'autant plus urgent que, sous le signe de la récession, nous prenons progressivement une plus juste mesure de la fragilité de notre armature urbaine et de nos économies régionales face à l'influence prépondérante de la conjoncture internationale et d'un système capitaliste voué à la centralisation.

Un rapide diagnostic qui ne s'appuie pas encore sur une radiographie précise de notre espace, mais qui devient plus clair de jour en jour ? Les villes qui décroissent par émigration forcée sont aujourd'hui très nombreuses et leur bilan démographique naturel le plus souvent négatif ne leur permet pas d'envisager avant longtemps une reprise de la croissance.

A une autre échelle, alors qu'en 1970, la Suisse pouvait encore s'enorgueillir de n'avoir qu'un unique canton (Glaris) dont la population diminuait et qu'une vingtaine de districts seulement se trouvaient dans une situation semblable, aujourd'hui, pratiquement tout le Jura qui s'étend sur plusieurs cantons se trouve tant dans sa partie haute que dans sa zone de contact avec le Moyen Pays en proie à une hémorragie démographique déclenchée par les difficultés du secteur horloger pour lesquelles personne n'est en mesure d'esquisser à brève échéance le remède.

L'urgence

Ce renversement de situation est d'une telle ampleur qu'il est légitime de se demander si cette évolution ne va pas porter à l'armature urbaine en place un coup d'autant plus violent que la migration vers les grands centres représentera la seule possibilité de survie à l'intérieur du pays. En raison du caractère négatif d'une infrastructure sous-utilisée et de plus en plus coûteuse dans les lieux désertés et de l'incidence positive d'une immigration dans quelques pôles, désormais prodigieusement privilégiés par rapport au reste du pays, un double processus consultatif dévastateur risque dès lors d'être amorcé.

FIN

¹ J.-L. Piveteau. « Quelques aspects de la structure urbaine en Suisse ». La recherche géographique en Suisse. Cahiers de géographie numéro 14. Paris 1966.

Le milieu Cincera

Au long des procédures judiciaires, « l'affaire » Cincera perd progressivement de sa véritable couleur. En fait, le silence s'installe. Et pourtant, au-delà des faits dévoilés par Manifeste démocratique, c'est tout un milieu que l'on a pu entr'apercevoir, qui gravite autour du lieutenant-colonel. Quelques semaines pendant lesquelles les masques sont tombés, où certaines associations patriotiques ont manifesté de leurs aspirations réelles, où des parentés d'esprit se sont révélées à travers la Suisse entière.

La rédaction du mensuel « Focus » (numéro 82, février 1977) a tenté de renouer les fils, de mettre à jour les réseaux d'amitiés, d'expliquer les connivences, pour faire le portrait, en définitive, d'un « milieu Cincera ». Comment croire en effet que cet activiste anti-communiste est parvenu à remonter seul le courant, à trouver les fonds nécessaires pour lancer, par voie de placards publicitaires et d'articles divers (sans compter une pléiade de lettres de « lecteurs ») une des campagnes d'« information » les plus denses que l'on ait vues en Suisse ces dernières années ?

En cherchant bien (et là, la méthode d'investigation de « Focus » est exemplaire), les zones d'ombre entretenues autour de Cincera disparaissent, et s'explique pourquoi les radicaux zurichois se rangeaient bientôt bruyamment derrière Cincera alors que la « Neue Zürcher Zeitung » (organe par excellence du radicalisme) se montrait pour le moins réticente, pourquoi la presse Ringier se plongeait avec délices dans l'« affaire » tandis que la presse Frey restait discrète, pourquoi le Parti démocrate-chrétien brillait par son absence dans la discussion tandis que l'UDC et les amis de Schwarzenbach applaudissaient à tout rompre l'entreprise de « lutte contre la subversion », pourquoi le conseiller fédéral Gnägi défendait les intérêts de son département alors que le Conseil fédéral, lui, était à la tâche pour élaborer une réponse à une petite question déposée sur le sujet au Parlement, pourquoi, après une semaine

de silence, les partisans de Cincera ont repris l'offensive, d'abord timidement, puis par le biais d'une offensive monstre dans les courriers de lecteurs des journaux de la Suisse entière (« Focus » localise le canton d'où partent la totalité de ces lettres de lecteurs et finit par dévoiler les activités de l'Association patriotique argovienne, tout entière à la dévotion de Cincera, grâce au travail obstiné d'un marchand de cigares), pourquoi l'« affaire » a été en définitive plutôt favorable à Cincera, lui permettant de conquérir plus rapidement que prévu les troupes de Schwarzenbach, de plus en plus tentées par cet « homme à poigne », pourquoi l'industrie de la construction et des machines (les relais dans le monde bancaire et des affaires ne manquent pas par ailleurs) est le terrain de prédilection de recrutement de Cincera. Pour la gauche, le signal d'alarme est tiré.

Oui à la cinquième

Est-ce une véritable surprise ? La cinquième initiative xénophobe, celle qui porte sur le nombre des naturalisations admissibles par année dans notre pays, celle-là même qui fera l'objet d'une consultation populaire le 13 mars prochain, cette initiative, à en croire les intentions de vote recueillies lors d'un sondage organisé la semaine dernière (voir « Blick », 11.2.77), a les faveurs d'une majorité de Suisses et de Suissesses...

Certes, la campagne proprement dite n'a pas encore commencé, et les diverses formations et groupes de pression en sont encore aux prises de position; certes, les résultats de sondages effectués si longtemps avant la votation proprement dite sont à accueillir sous toute réserve. La révélation de ce climat n'en est pas moins un sérieux sujet de réflexion. On doit admettre que la fragilité de l'argumentation économique développée lors du vote sur les premières propositions de Schwarzenbach et de ses disciples étant aujourd'hui manifeste, il manque à une majorité de citoyens les bases nécessaires pour résister aux sirènes xénophobes.

Cela dit, l'amorphisme des principaux partis sur le sujet reste inquiétant. A croire qu'un « oui » ne dérangerait personne !

GENÈVE

Hôtel Métropole : ce n'est qu'un début

Le résultat a été net, ce dimanche, au bout du lac. Le vieil hôtel Métropole, sur les quais, subsistera. Certes, l'alliance qui a réussi à tenir en échec les autorités municipales est hétérogène : organisations de protection du patrimoine souvent plus soucieuses du sort des vieilles pierres que de celui des habitants, hôteliers craignant la concurrence d'un établissement agrandi et moderne (l'hôtel Métropole a toujours été d'un rapport intéressant pour la ville), et de nombreux Genevois excédés par le rythme de transformation de leur cité.

Malgré cela, le résultat enregistré est important pour deux raisons au moins. Il est un sérieux avertissement au Conseil administratif qui semble de plus en plus se conformer au modèle urbanistique dicté par le secteur privé. Il traduit aussi l'impatience grandissante des habitants à l'égard de la promotion immobilière privée, une promotion qui par définition échappe, dans ses tenants et aboutissants, à la majorité de la population.

Car le Métropole n'est plus qu'un cas, symbolique bien sûr, parmi d'autres. Si le visage de la ville se transforme au gré de la spéculation, c'est d'abord sous l'impulsion des milieux privés, mais avec la bénédiction bienveillante des autorités municipales et cantonales, des multiples commissions qui sont censées diriger positivement cette évolution.

La politique du coup par coup ne suffit plus, pas plus que le rejet des seuls projets officiels soumis au suffrage populaire. C'est maintenant une politique d'ensemble qui est nécessaire. Et l'initiative socialiste pour la protection de l'habitat contre les démolitions abusives vient à point pour prendre le relais.